



ADAPAEF44



Travaux de restauration de la Boire

RAPPORT SUCCINCT

Le Cellier, le 14/03/2017

Travaux de restauration de la Boire
Dossier n°15E490928

RAPPORT SUCCINCT

La boire du Cellier, située entre Nantes et Ancenis, longe l'île Neuve, en limite des départements de Loire Atlantique et du Maine et Loire. Cette annexe fait partie du Domaine Public Fluvial. Aux principaux usages développés au droit de cette boire (prairies, cultures, sylviculture, végétation spontanée, zones humides..., s'ajoute une activité de pêche partagée entre les pêcheurs aux lignes et les amateurs aux engins et aux filets.

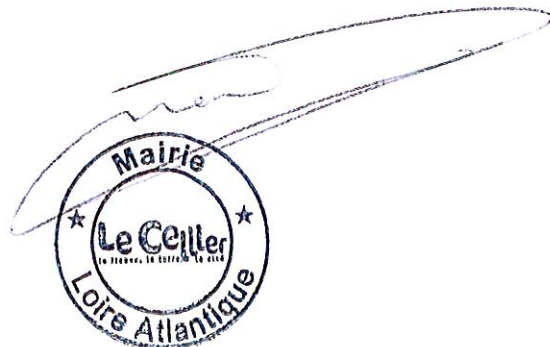
La ligne d'eau de la Loire ne faisant que baisser, cette boire est inopérante pour assurer sa mission de frayère et de nurserie pour de nombreuses espèces dont principalement brochet et sandre.

De l'amont vers l'aval, la boire comptait plusieurs obstacles impactant la continuité écologique.

La commune du Cellier a donc décidé d'engager une restauration écologique de la Boire et, en partenariat avec le CEN Pays de la Loire, elle a proposé des opérations simples et relativement peu onéreuses pour apporter une solution rapide et pérenne : remodelage de l'épi amont (VNF), terrassement léger à l'entrée de l'appendice connecté à la boire pour améliorer la fonctionnalité de la frayère, abaissement du gué rehaussé de la gare et création d'un vrai gué en dur, abaissement du gué rehaussé de la ferme et création d'un vrai gué en dur, terrassement à l'aval au niveau de l'atterrissement de sable (en provenance des tenues maraîchères), et dévégétalisation au niveau du chenal avec sélection des zones de régénération naturelles de peupliers noirs à conserver.

Les travaux et les études nécessaires à leur réalisation sont désormais terminés depuis le 16/11/2016. Les photographies attestant de la réalisation de cette opération, sont annexées au présent document.

Le Maire,
Monsieur Philippe MOREL,





ADAPAEF44



SYNTHESE DES TRAVAUX

Ville du Cellier

Restauration écologique de la boire du Cellier



Introduction

Depuis 2009, la commune du Cellier en partenariat avec le Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses Affluents et la fédération de pêche A engagé une réflexion sur la boire.

De 2009 à 2013, avec l'aide des services de la municipalité, de la fédération de pêche, de l'EARL Dupont et de V.N.F. un programme des actions à mener a été élaboré.

Deux grandes actions à mener au sein de la boire ont été identifiées. La dévégétalisation du lit et trois interventions sur des sites ciblés pour supprimer les points bloquants sont nécessaires pour rétablir un écoulement naturel lors de la mise en eau de la boire.

En 2016, le Cabinet Ligéis est mandaté par la collectivité pour assurer la maîtrise d'œuvre des actions ciblées à mener et V.N.F assure la gestion de la dévégétalisation. L'entreprise J2FTP est retenue à l'été 2016 pour la partie action ciblée. L'ensemble des travaux ont été réalisés de septembre à octobre 2016.

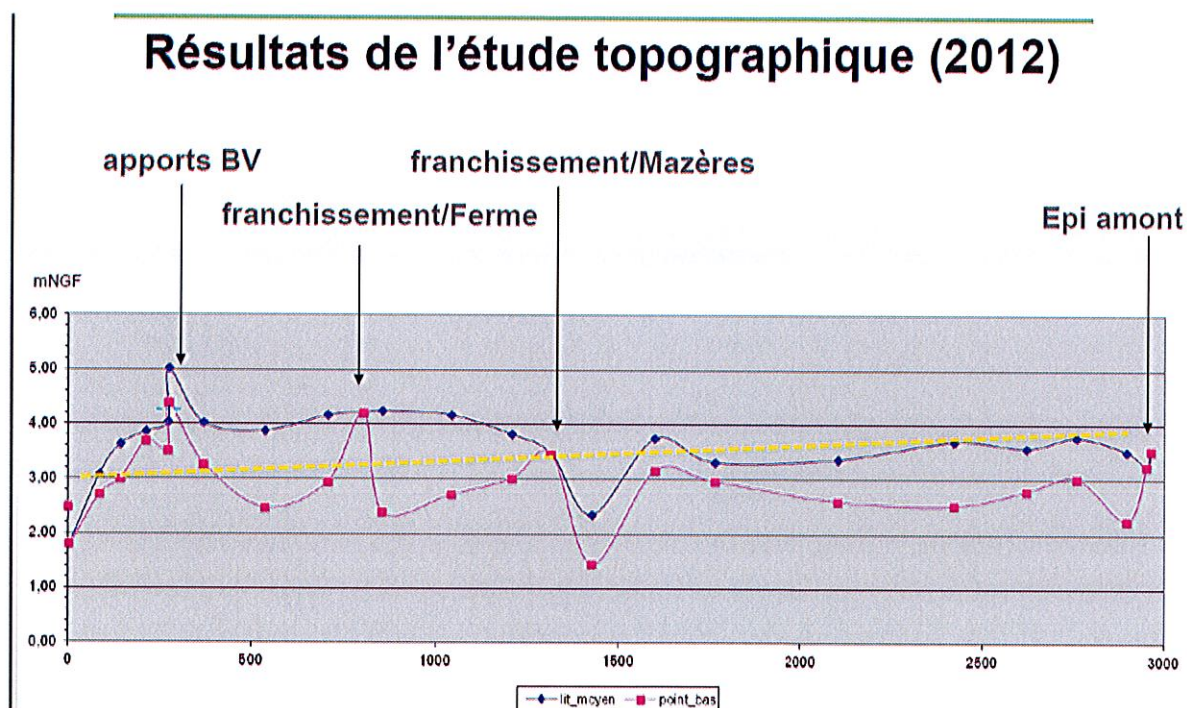
Objectifs

L'objectif de ces actions est de rétablir, à terme, un écoulement naturel et une mise en eau plus facile de la boire.

En effet certains éléments naturels ou artificiels sont venus parasités cet écoulement.

Un levé topographique du site a permis d'établir un profil moyen d'écoulement et d'identifier les points bloquants.

Une analyse précise de la faune et de la flore a permis d'identifier les zones d'intérêt à préserver



Les trois ouvrages impactant la continuité écologique sont :

- Un seuil d'enrochement situé aux Mazères
- Un gué rehaussé permettant le passage à la ferme de l'île Neuve
- Un apport de sable des maraîchers important

L'objectif est donc de ramener ces points au profil moyen calculé (ligne jaune sur le graphe) afin qu'un écoulement naturel soit possible

La dévégétalisation du lit participe activement au rétablissement hydraulique de la boire en permettant un cheminement sans encombre de l'eau et des matières en suspension dans le lit de la boire

Les travaux

En premier lieu, un balisage des zones à préserver a été fait sur site en présence des entreprises, du conservatoire, de la fédération de pêche et de VNF afin que ces zones ne soient pas dégradées.

La première étape a consisté à dévégétaliser le lit de la boire. Cette opération a été menée par V.N.F. et l'entreprise T.P.F.

Une fois les végétaux dégagés du lit, l'entreprise J2FTP sous le contrôle du cabinet Ligéis est intervenue sur les points bloquants.

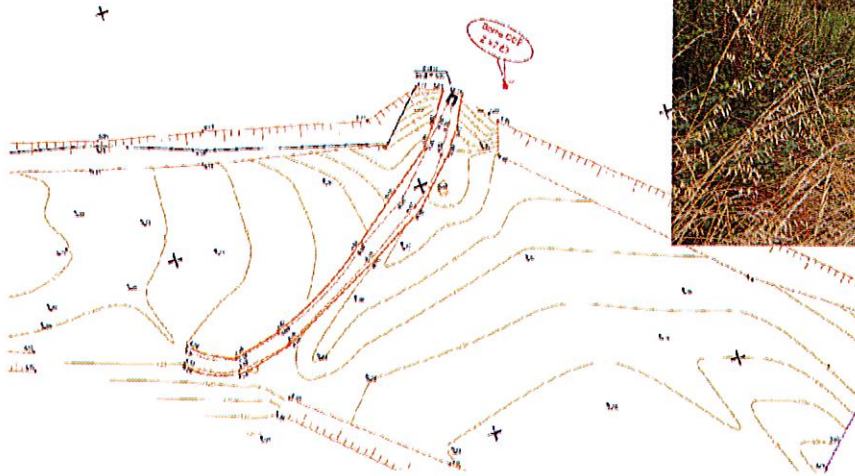
Le seuil d'enrochement des Mazères a été abaissé.

Le Gué donnant accès à la ferme a été recréé à la cote donnée par le profil de lit moyen. L'ensablement maraîcher a été remanié de manière à permettre un écoulement naturel au niveau du lit.

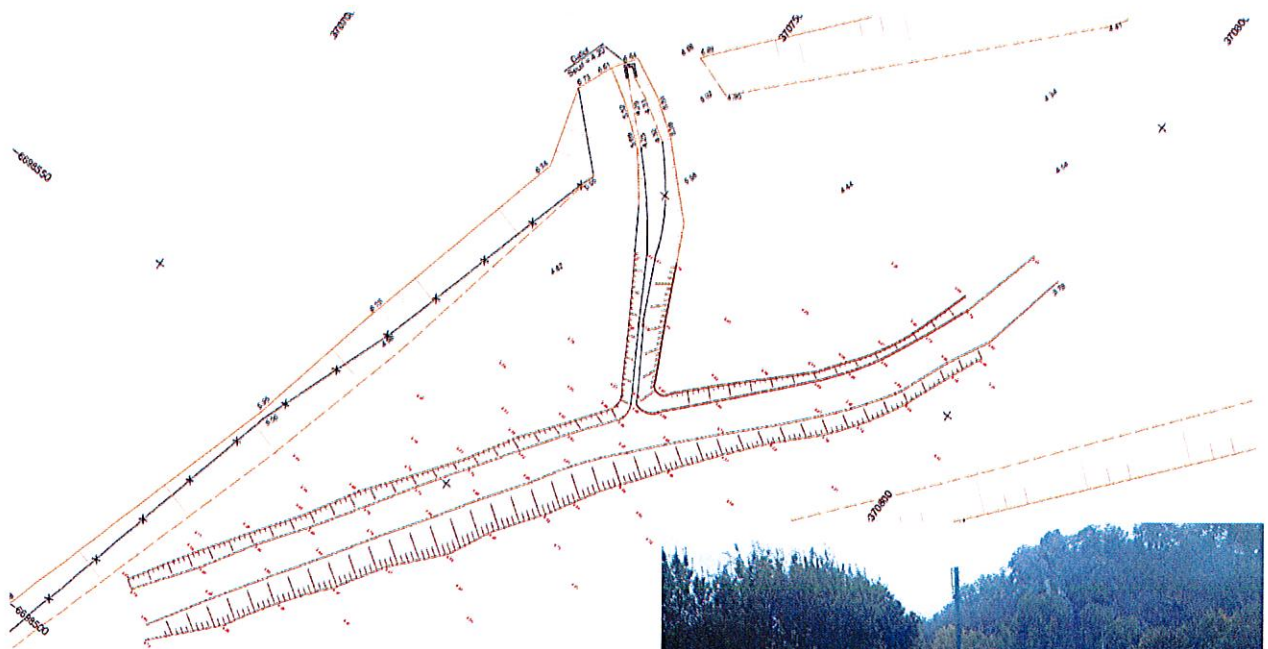
L'ensemble de ces prestations, hors broyage des végétaux a duré environ 1 mois

Des réunions et rencontres entre les entreprises, le Conservatoire, les fédérations de pêches, les associations locales,... ont permis de mener à bien ces opérations et de parvenir aux objectifs souhaités

Apport de sable maraîcher : AVANT

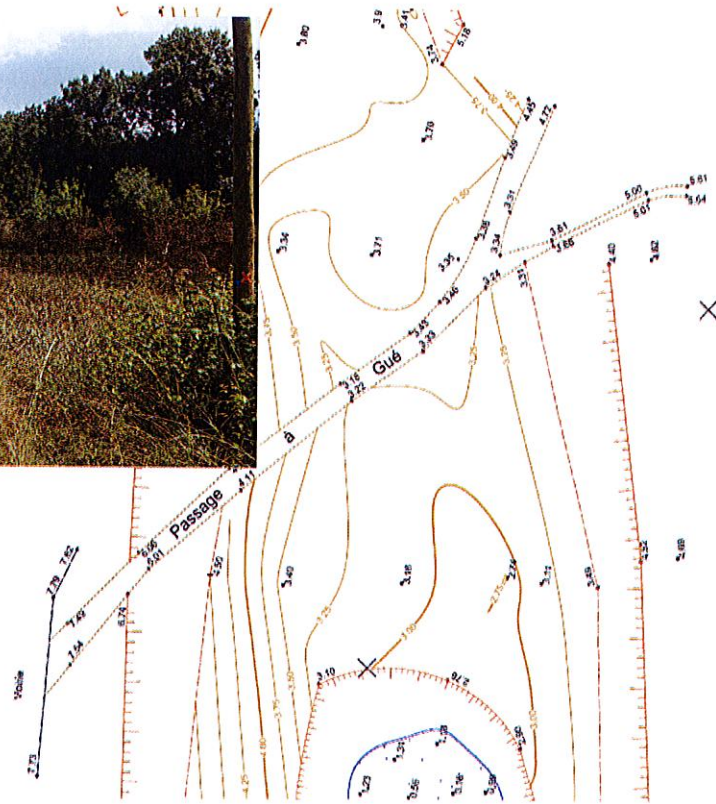


APRES

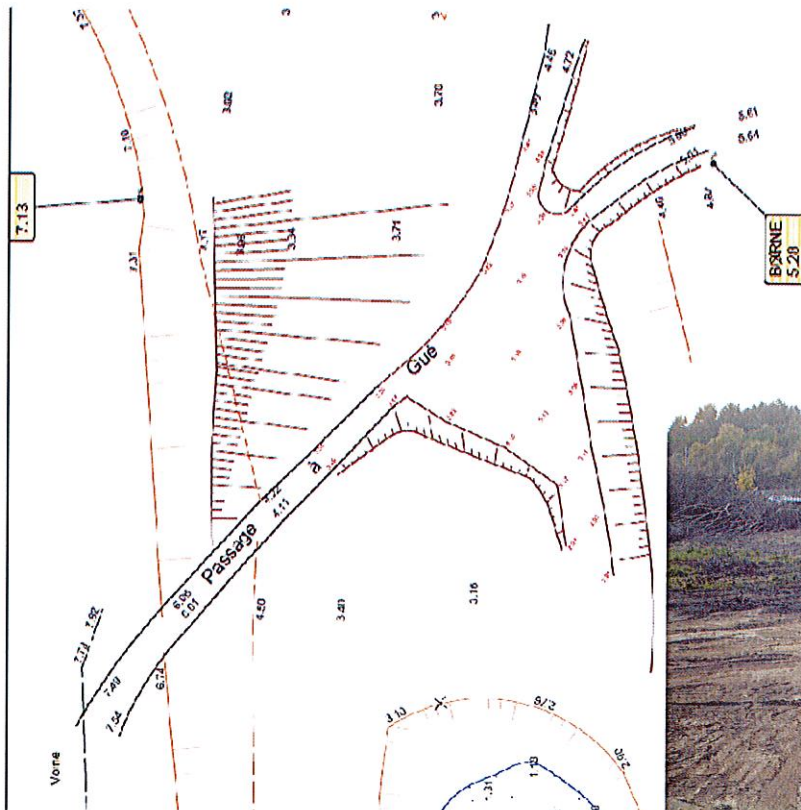


Seuil d'enrochement des Mazères :

AVANT

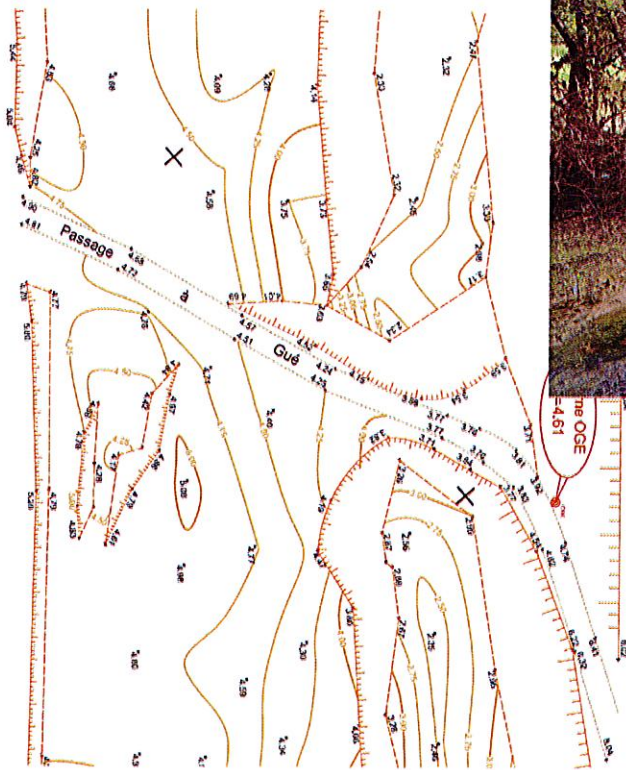


APRES

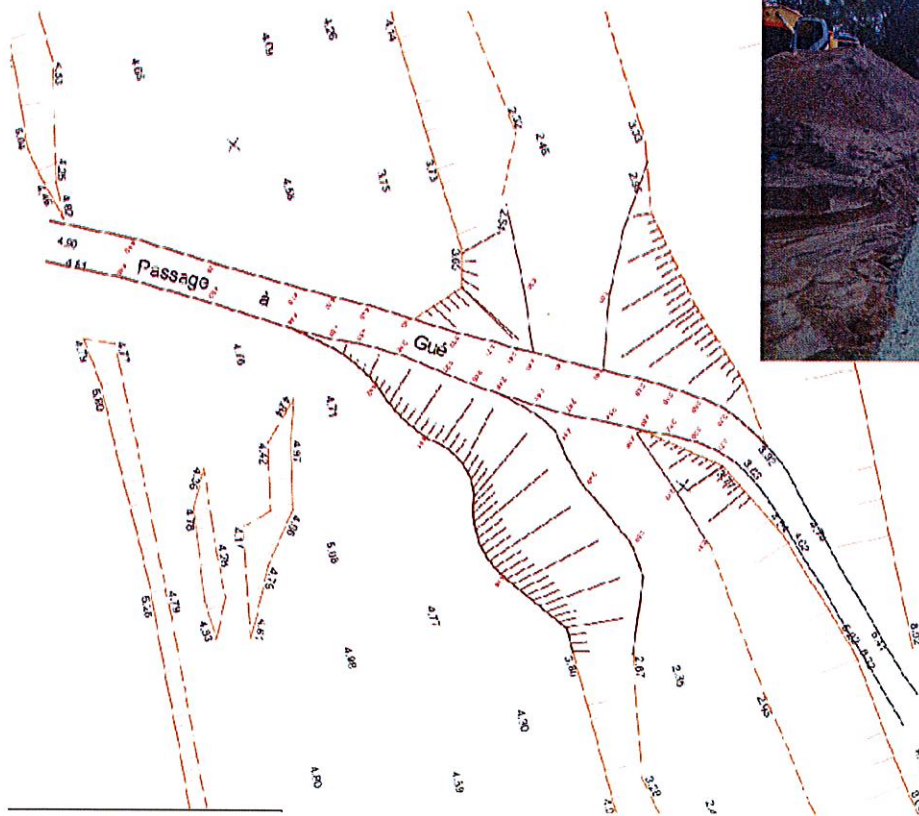


Passage à gué de la ferme :

AVANT



APRES



Conclusion

La dévégétalisation et le traitement des points bloquants ont été menés à bien conformément aux objectifs fixés.

Reste à la nature par le biais les phénomènes de crues et décrues à faire son office pour que la boire retrouve un fonctionnement hydraulique naturel